

Executive summary

Achieving the United Nations' Sustainable Development Goals (SDGs) and implementing the Addis Ababa Action Agenda and the African Union's Agenda 2063 require mobilising additional finance, in particular domestic resources, to fund public goods and services. The COVID-19 pandemic has significantly and negatively impacted government revenues, increasing the financing gap to achieving the SDGs. As a consequence, the need for additional revenues has become even more critical.

Revenue Statistics in Africa 2021 presents internationally comparable indicators on tax and non-tax revenues that can help track progress on domestic resource mobilisation, and inform tax policy analysis and reforms. It also contributes to the implementation of the second phase of the Pan-African Statistics Programme – a joint initiative between the European Union and the African Union that aims to improve measurement of progress in the process of African Integration by promoting the use of statistical data of quality in the decision-making process and policy monitoring. This report provides data on 30 countries and includes a special feature highlighting the impact of COVID-19 on African debt levels and recommendations to improve debt management.

Tax revenues

In 2019, the unweighted average tax-to-GDP ratio for the 30 countries in this publication [the “Africa (30) average”] was 16.6%. The tax-to-GDP ratio refers to total tax revenues, including compulsory social security contributions, as a percentage of gross domestic product (GDP). The Africa (30) average in 2019 was below the averages of 24 Asian and Pacific economies (21.0%), Latin America and the Caribbean (LAC) (22.9%), and the OECD (33.8%).

Tax-to-GDP ratios in Africa in 2019 ranged from 6.0% in Nigeria to 34.3% in the Seychelles and Tunisia, exceeding 28% in four countries (Morocco, the Seychelles, South Africa and Tunisia). All nine resource-rich countries in this publication had tax-to-GDP levels below 15% in 2019, whereas most non resource-rich countries had ratios above this level. Resource revenues are mainly generated through rents and royalties, which are not classified as taxes in the report.

The average tax-to-GDP ratio for African countries increased by 0.3% of GDP between 2018 and 2019, driven primarily by increases in income tax revenues, which rose by 0.2 percentage points (p.p.). Tax-to-GDP ratios increased in 16 countries and decreased in 14 countries. The largest increases occurred in Equatorial Guinea (3.6 p.p.), Mali (3.5 p.p.), Tunisia (2.5 p.p.) and Burkina Faso (1.1 p.p.), with all other increases below one percentage point of GDP. By contrast, the decreases were smaller: Mauritania registered the largest decrease (2.1 p.p.), followed by Lesotho (1.3 p.p.), with all other decreases lower than one percentage point.

The Africa (30) average tax-to-GDP ratio increased by 1.8 p.p. between 2010 and 2019. This increase was lower than the increases in the LAC and the OECD averages over the same period (1.9 p.p. and 2.0 p.p., respectively). The main increases in the Africa (30) average tax-to-GDP ratio between 2010 and 2019 were generated by value-added taxes (VAT) and personal income taxes (PIT), which rose by 1.0 p.p. and 0.8 p.p., respectively.

In 2019, taxes on goods and services were the main source of tax revenues in Africa, accounting for an average of 51.9% of total tax revenue, with VAT accounting for 29.3%. Taxes on income and profits accounted for 38.4% of tax revenues. Labour taxes and property taxes remain low compared to the OECD average: PIT and social security contributions amounted to 24.8% of total tax revenues for the Africa (30) average in 2019, compared to 49.2% on average in the OECD (2018 figure) whereas property taxes represented 1.9% of total tax revenues for the Africa (30) average, about one-third the OECD level.

Taxes on goods and services were the principal source of tax revenues for 22 African countries included in this report in 2019. For the eight other countries, taxes on income and profits accounted for the principal share of total tax revenues. Five of these countries are in the Southern African Customs Union (SACU) (Botswana, Eswatini, Lesotho, Namibia and South Africa) and three are oil-rich (Chad, Equatorial Guinea and Nigeria). The SACU provides a revenue-sharing agreement whereby net customs and excise revenues received from the SACU Common Revenue Pool are included in non-tax revenues in this report.

Environmentally-related taxes are a key tool for countries wanting to decarbonise their economies and raise revenues. In Africa, revenues from these taxes amounted to 1.1% of GDP in 2019, on average, the same level as the averages for LAC and the Asian and Pacific economies and lower than the OECD average of 2.2% of GDP. In 2019, energy taxes generated 70% of these revenues in Africa on average, followed by motor vehicle and transport taxes.

Non-tax revenues

In 2019, average non-tax revenues were equivalent to 6.3% of GDP in Africa, ranging from 0.5% of GDP in South Africa to 26.7% of GDP in Lesotho. Non-tax revenues were below 5% of GDP in 18 of the 30 African countries and above 10% in five. Four of these countries (Botswana, Eswatini, Lesotho and Namibia) were net recipients of funds from the SACU Common Revenue Pool. Non-tax revenues were lower than tax revenues in all countries except Botswana, the Republic of the Congo and Lesotho.

In contrast with tax revenues, average non-tax revenues fell from 8.1% of GDP in 2010 to 6.3% in 2019, with a sharp drop of 2.7 p.p. between 2012 and 2016 that was driven by declines in rents and royalties and in grant revenues.

Sources of non-tax revenues vary by country. For nine countries, grants were a majority of non-tax revenues in 2019. Six countries (Cameroon, Chad, the Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Mauritania and Nigeria) received most of their non-tax revenues from rents and royalties, in particular oil royalties. The eleven remaining countries, excluding the four net recipient SACU countries, relied more on other sources of non-tax revenues, such as interest and dividends and fees for goods and services.

Public debt in Africa and the impact of the COVID-19 pandemic

This year's special feature examines the public debt burden in Africa over the last decade, including the impact of the COVID-19 pandemic. Since 2010, African annual debt service payments – the sum of principal repayments and interest payments, expressed as a percentage of GDP – have increased by 1.1 p.p. which has offset two-thirds of the increase

in tax revenues (1.8 p.p.) over the same period. This increase has been driven in part by a shift from concessional lending to commercial lending on international capital markets (often at higher interest rates). Increasing private financing at market rates has allowed African governments to borrow more funds at the cost of increasing exposure to foreign-exchange risk and debt service payments. Between 2010 and 2019, the ratio of debt service payments to debt stock increased for 24 out of the 26 countries for which these data are available.

The COVID-19 pandemic has severely affected public revenues and further exacerbated debt levels in Africa, increasing the likelihood of debt distress for some countries. Debt service payments are expected to increase further in the coming years as a consequence of the ongoing pandemic. At the onset of the COVID-19 pandemic, the African Union appointed a group of Special Envoys that consulted African governments, bilateral and multilateral partners, and international financial institutions, to mobilise the necessary resources to finance the African response to the pandemic. Consultations of the African Union Special Envoys concluded that fiscal reforms were an important way to ensure the debt sustainability of African countries and informed several recommendations by the African Union to minimise the debt burden in African countries, to avoid future debt distress and to support a sustainable debt recovery.

Résumé

Pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers supplémentaires, et notamment des ressources intérieures, afin de financer l'offre de biens et de services publics. La pandémie de COVID-19 a un impact négatif significatif sur les recettes publiques, creusant le déficit de financement pour atteindre les ODD. Aussi, la nécessité de mobiliser des recettes supplémentaires est devenue encore plus impérieuse.

L'édition 2021 des *Statistiques des recettes publiques en Afrique* contient un ensemble d'indicateurs internationalement comparables sur les recettes fiscales et non fiscales qui peuvent aider à mesurer les progrès en matière de mobilisation des ressources intérieures et à éclairer les politiques et les réformes fiscales. Ce rapport contribue aussi à la mise en œuvre de la seconde phase du Programme statistique panafricain, une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Union africaine qui vise à améliorer la mesure des progrès dans l'intégration africaine, en encourageant l'utilisation de données statistiques de qualité dans le processus d'élaboration des politiques et leur suivi. Ce rapport livre des données sur 30 pays d'Afrique et contient une étude spéciale qui décrit l'impact du COVID-19 sur les niveaux de la dette en Afrique et formule des recommandations en vue d'améliorer la gestion de la dette.

Recettes fiscales

En 2019, le ratio moyen non pondéré impôts/PIB dans les 30 pays d'Afrique couverts par cette publication [désigné ci-après « moyenne des pays d'Afrique (30) »] s'est établi à 16.6 %. Le ratio impôts/PIB correspond aux recettes fiscales totales, y compris les cotisations obligatoires de sécurité sociale, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). En 2019, la moyenne des pays d'Afrique (30) était inférieure à celle des 24 économies de la région Asie-Pacifique, de 21.0 %, à celle de la région Amérique latine et Caraïbes (ALC), de 22.9 % et de la zone OCDE (33.8 %).

En 2019, les ratios impôts/PIB en Afrique s'échelonnaient entre 6.0 % au Nigéria et 34.3 % aux Seychelles et en Tunisie, et quatre pays affichaient des ratios supérieurs à 28 % (Afrique du Sud, Maroc, Seychelles et Tunisie). La même année, les neuf pays riches en ressources naturelles couverts par cette publication enregistraient des ratios impôts/PIB inférieurs à 15 %, tandis que la plupart des pays pauvres en ressources naturelles affichaient des ratios supérieurs à ce niveau. Les recettes provenant des ressources naturelles sont principalement obtenues des rentes et redevances, qui ne sont pas considérées comme des recettes fiscales dans le rapport.

Le ratio moyen impôts/PIB pour les pays d'Afrique a augmenté de 0.3 point de pourcentage entre 2018 et 2019, sous l'effet essentiellement d'une hausse des recettes tirées de l'impôt sur le revenu et les bénéfices, qui ont progressé de 0.2 point de pourcentage. Les ratios impôts/PIB ont augmenté dans 16 pays et diminué dans 14 autres pays. C'est en Guinée équatoriale (3.6 points de pourcentage), au Mali (3.5 points de pourcentage), en Tunisie (2.5 points de pourcentage) et au Burkina Faso (1.1 point de pourcentage) que les augmentations les plus marquées se sont produites. Tous les autres pays ont enregistré des hausses inférieures à un point de pourcentage du PIB. Par comparaison, les baisses ont été plus faibles : la baisse la plus marquée a été observée en Mauritanie (2.1 points de pourcentage) et au Lesotho (1.3 point de pourcentage). Aucune autre baisse supérieure à 1 point de pourcentage n'a été enregistrée.

Entre 2010 et 2019, le ratio impôts/PIB moyen de l'Afrique (30) a augmenté de 1.8 point de pourcentage. Cette progression est inférieure à la hausse des moyennes de la région ALC et de la zone OCDE au cours de la même période (respectivement 1.9 et 2.0 points de pourcentage). Les principales variations du ratio impôts/PIB moyen de l'Afrique (30) entre 2010 et 2019 concernaient l'augmentation des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (1.0 point de pourcentage) et des impôts sur le revenu des personnes physiques (0.8 point de pourcentage).

En 2019, les impôts sur les biens et services constituaient la principale source de recettes fiscales en Afrique, puisqu'ils ont généré 51.9 % du total des recettes fiscales en moyenne, la TVA à elle seule contribuant à 29.3 % du total. Les impôts sur le revenu et sur les bénéfices ont procuré 38.4 % des recettes fiscales. Les impôts sur le travail et sur le patrimoine restent faibles par rapport à la moyenne OCDE : l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les cotisations de sécurité sociale représentaient 24.8 % du total des recettes fiscales pour la moyenne de l'Afrique (30) en 2019, contre 49.2 % en moyenne dans la zone OCDE (chiffre de 2018), tandis que les impôts sur le patrimoine généraient 1.9 % du total des recettes fiscales pour la moyenne de l'Afrique (30), soit environ un tiers du niveau de la zone OCDE.

En 2019, les impôts sur les biens et services constituaient la principale source de recettes fiscales pour 22 pays africains couverts par ce rapport. Dans les huit pays restants, la plus grande partie des recettes fiscales provenait des impôts sur le revenu et les bénéfices. Cinq de ces pays font partie de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) (à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie), et trois sont riches en pétrole (Guinée équatoriale, Nigéria et Tchad). La SACU a mis en place un accord de partage des recettes et les recettes nettes des droits de douane et d'accise reçues du fonds commun des recettes de la SACU sont classées parmi les recettes non fiscales dans ce rapport.

Les taxes liées à l'environnement représentent un outil essentiel pour les pays qui souhaitent décarboner leur économie et accroître leurs recettes. En Afrique, les recettes tirées de ces taxes s'élevaient en moyenne à 1.1 % du PIB en 2019, soit le même niveau que dans la région ALC et dans les économies de l'Asie et du Pacifique, mais moins que la moyenne de l'OCDE de 2.2 % du PIB. En 2019, les taxes sur l'énergie ont généré 70 % de ces recettes en moyenne, suivies des taxes sur les transports et sur les véhicules à moteur.

Recettes non fiscales

En 2019, les recettes non fiscales moyennes équivalaient à 6.3 % du PIB en Afrique. Elles s'échelonnaient entre 0.5 % du PIB en Afrique du Sud et 26.7 % du PIB au Lesotho. Les recettes non fiscales étaient inférieures à 5 % du PIB dans 18 des 30 pays africains et supérieures à 10 % dans 5 pays. Quatre de ces pays (Botswana, Eswatini, Lesotho et Namibie) étaient

les bénéficiaires nets des recettes du fonds commun de la SACU. Le total des recettes non fiscales était inférieur à celui des recettes fiscales dans l'ensemble des pays à l'exception du Botswana, du Lesotho et de la République du Congo.

Contrairement aux recettes fiscales, les recettes non fiscales moyennes de ces pays ont fléchi de 8.1 % du PIB en 2010 à 6.3 % en 2019, avec une forte contraction de 2.7 points entre 2012 et 2016, principalement due à une érosion des loyers et des redevances ainsi que des recettes provenant des dons.

L'origine des recettes non fiscales diffère selon les pays. Pour neuf pays, les dons constituaient la majorité des recettes non fiscales en 2019. Six autres pays (Cameroun, République du Congo, Guinée équatoriale, Mauritanie, Nigéria et Tchad) tiraient quant à eux la majeure partie de ces recettes de loyers et de redevances, et notamment de redevances pétrolières. Les onze pays restants, à l'exception des quatre pays bénéficiaires nets de la SACU, s'appuyaient davantage sur d'autres sources de recettes non fiscales telles que les intérêts et dividendes, les frais administratifs ou les frais au titre de la vente de biens et services.

La dette publique en Afrique et l'impact de la pandémie de COVID-19

L'étude spéciale de cette année examine l'évolution de la charge de la dette publique en Afrique au cours de la dernière décennie, en tenant compte de l'impact de la pandémie de COVID-19. Depuis 2010, les paiements annuels de l'Afrique au titre du service de la dette – la somme des remboursements du principal et des paiements d'intérêts, en pourcentage du PIB – ont augmenté de 1.1 point de pourcentage, une hausse qui a absorbé les deux tiers de l'augmentation des recettes fiscales (1.8 point de pourcentage) sur la même période. Cette inflation s'explique en grande partie par le recul des emprunts concessionnels au profit des prêts commerciaux contractés sur les marchés internationaux de capitaux (souvent à des taux d'intérêt plus élevés). Grâce à l'essor du financement privé aux taux du marché, les pays africains ont pu emprunter davantage, mais en augmentant leur exposition au risque de change et leurs paiements au titre du service de la dette. Entre 2010 et 2019, le ratio des paiements du service de la dette rapportés à l'encours de la dette s'est accru pour 24 des 26 pays pour lesquels ces données sont disponibles.

La pandémie de COVID-19 a pesé lourdement sur les recettes publiques et creusé davantage encore la dette africaine, augmentant le risque de surendettement pour certains pays. Les paiements au titre du service de la dette devraient continuer de croître dans les années à venir sous l'effet de la pandémie. Au début de la pandémie de COVID-19, l'Union africaine a constitué un groupe d'envoyés spéciaux chargés de consulter les gouvernements des pays africains, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les institutions financières internationales en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour financer la réponse africaine à la pandémie. Ces consultations ont conclu que la viabilité de la dette des pays africains passait par des réformes budgétaires, et ont conduit l'Union africaine à formuler plusieurs recommandations en vue d'alléger la charge de la dette des pays africains, d'éviter les situations de surendettement à l'avenir et d'accompagner une évolution viable de la dette.

Chapter 1

Tax revenue trends, 2010-2019

Chapitre 1

Tendances des recettes fiscales, 2010-2019



From:
Revenue Statistics in Africa 2021

Access the complete publication at:
<https://doi.org/10.1787/c511aa1e-en-fr>

Please cite this chapter as:

OECD/African Union Commission/African Tax Administration Forum (2021), "Executive summary", in *Revenue Statistics in Africa 2021*, OECD Publishing, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/4458c0fd-en-fr>

This work is published under the responsibility of the Secretary-General of the OECD. The opinions expressed and arguments employed herein do not necessarily reflect the official views of OECD member countries.

This document, as well as any data and map included herein, are without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area. Extracts from publications may be subject to additional disclaimers, which are set out in the complete version of the publication, available at the link provided.

The use of this work, whether digital or print, is governed by the Terms and Conditions to be found at <http://www.oecd.org/termsandconditions>.